

**Décision n° 2019-148 du 11 juillet 2019  
modifiant la décision n° 2018-261 du 4 juin 2018 portant création à compter du 6  
décembre 2018 de comités techniques spéciaux de service au sein du Centre  
d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
et fixant leur composition**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement,  
la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Aux articles 2, 3 et 4 de la décision n° 2018-261 du 4 juin 2018 les mots « le directeur de la direction technique, président » sont remplacés par les mots « le directeur de la direction technique ou le directeur général, président ».

**Article 2**

Aux articles 5 à 12 de la décision n° 2018-261 du 4 juin 2018 les mots « le directeur de la direction territoriale, président » sont remplacés par les mots « le directeur de la direction territoriale ou le directeur général, président ».

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 11 juillet 2019

Le directeur général

***Signé***

Pascal Berteaud